

Revue

DES JARDINS

VOL. XVI, No 2

LÉVIS, FÉVRIER 1950



AU JUBILÉ D'ARGENT DE L'UNION RÉGIONALE DE MONTRÉAL

Revue

DESJARDINS

Rédaction et administration:

La Fédération des Caisses populaires,
ÉDIFICE DESJARDINS
59, AVENUE BÉGIN,
LÉVIS, P. Q.

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales de Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des Syndicats coopératifs de Québec

Abonnez-vous
à
La Revue Desjardins

Prix de l'abonnement { Pour les Caisses et leurs sociétaires . \$1.25
Pour les autres \$2.00

"Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa"

Sommaire

Un rêve qui se réalise C. Vaillancourt	23
In memoriam	24
La Caisse populaire des Trois-Rivières	25
À l'Assurance-Vie Desjardins	25
Vérités qui demeurent	25
Honneur au mérite	26
Les Caisses populaires au Japon	26
Le pointage Napoléon Mackay	27
Les vingt-cinq ans de l'U. R. de Montréal	28
Au fil de la plume	29
Trois ennemis nous guettent Hervé Hudon	30
Le temps c'est de l'argent	30
Lettre ouverte Louis Arneau	31
En pèlerinage à Rome Paul-Émile Charron	32
Caisses scolaires	33
À propos de gaspillage Paul Bréval	34
Gardez ça Joseph Turmel	35
Notes et commentaires	36
Abonnement à la Revue Desjardins	36
L'Assurance-Vie Desjardins naît sous une bonne étoile Jean-Thomas Larochelle	37
Service de renseignements	38
Consultations légales Le conseiller juridique	39
La charité est nécessaire S. E. le Card. Verdier	40

UN RÊVE QUI SE RÉALISE

Si Monsieur Desjardins revenait!

En 1908, lors des grandes fêtes du troisième centenaire de la fondation de Québec, l'Association catholique de la Jeunesse canadienne tenait en même temps son Congrès. Une séance de ce Congrès eut lieu au Collège de Lévis, et monsieur Desjardins, principal orateur à cette occasion, disait:

"Vous tenez, cette année, vos assises solennelles dans la modeste ville de Lévis que j'aime, parce que j'y suis né il y a cinquante-quatre ans, parce que j'y ai passé toute ma vie, et parce que, grâce au généreux concours qui m'a été donné, j'ai pu y fonder et que j'y ai vu prospérer une association comme celle dont je viens de vous entretenir. Qui sait si le mouvement qui naît à peine et qui promet déjà une belle carrière, qui sait s'il ne se développera pas, si vous voulez bien le propager, au point d'atteindre, sinon toutes, du moins une grande partie des groupes paroissiaux de la province de Québec. Si jamais un tel développement se réalisait, qui sait encore si, la Providence me prêtant la vie, je n'aurai pas la joie profonde de voir ces institutions populaires tenir dans cette même ville leurs assises solennelles, représentées par des délégués aussi nombreux que vous l'êtes ici?"

C'est là, sans doute, une chimère, un rêve, mais ne me l'enlevez pas ce rêve, il est si beau, il soutient mon courage à travers les luttes et les déceptions qui m'assiègent si souvent."

Il va se réaliser le beau rêve de monsieur Desjardins! Le 24 août 1950, débutera à Lévis le grand Congrès international des Coopératives d'épargne et de crédit. Et nous voulons que ce Congrès soit la concrétisation du rêve du Commandeur Alphonse Desjardins; il le verra se réaliser ce rêve, nous en sommes certain, le souvenir de notre fondateur est encore vivant au milieu de nous, plus que jamais nous sentons sa présence, son soutien, son appui.

Ce rêve, il se réalisera parfaitement si toutes les Caisses populaires du Québec, dans une unanimité complète, y participent, même les Caisses qui ont cru, un moment, que nous ne pensions pas de la même façon qu'elles. Nous avons pourtant le même but, nous continuons de parcourir le même chemin, celui tracé par notre fondateur.

L'occasion n'est-elle pas idéale pour faire l'union de toutes les bonnes volontés et assurer ainsi le succès du relèvement économique des nôtres? Le Commandeur Desjardins a tracé le sillon; avec une unanime bonne volonté, il ne nous reste plus qu'à le suivre.

Ces fêtes du Cinquantenaire débuteront à Lévis le 24 août après-midi pour se continuer le soir, toute la journée du vendredi et le samedi jusqu'à une heure p.m. Le samedi, dans l'après-midi, nous nous rendrons tous à St-Anselme, comté de Dorchester, voir, sur un plan pratique, la réalisation de ce que monsieur Desjardins a prêché. Nous visiterons tous les organismes coopératifs de cette paroisse. Le samedi soir, après un petit souper, il y aura une réunion plénière de tous les délégués. Le dimanche matin, à onze heures, grand'messe solennelle, en plein air probablement. Dîner à une heure. A 4 heures de l'après-midi, bénédiction du Monument Desjardins.

Ce monument n'est pas un monolithe de pierre ni une statue coulée dans le bronze. C'est un édifice que les Caisses de la région de Québec ont élevé en l'honneur du fondateur des Caisses populaires. Il abritera l'Union régionale de Québec, La Caisse Centrale Desjardins de Lévis, la Fédération des Caisses populaires, la Caisse populaire de Lévis, la Société d'Assurance-feu des Caisses populaires, l'Assurance-vie Desjardins, la Société des Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, organisations coopératives qui doivent beaucoup aux Caisses populaires. Cet édifice perpétuera donc le souvenir de monsieur Desjardins et de son oeuvre admirable.

Voilà, dans les grandes lignes, le programme du Congrès. Nous en reparlerons plus en détail dans un prochain numéro, car il reste certaines choses à compléter.

Faisons en sorte que ce rêve que monsieur Desjardins faisait en juin 1908 soit pleinement réalisé. Nous demandons à notre fondateur qu'il nous aide, du haut du Ciel, à atteindre ce but pour le plus grand bien des nôtres, pour la paix. En effet, qui sait si de ce Congrès ne sortira pas quelque idée lumineuse propice à organiser une économie plus chrétienne, plus charitable, plus humaine.

C'est l'Année sainte, c'est l'année où tous doivent prier le plus fortement pour la paix. Que chacun travaille à organiser cette paix, paix dans nos âmes, paix dans nos organisations économiques, paix dans tous les foyers.

C. VAILLANCOURT

NOTRE COUVERTURE

L'Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Montréal a célébré, dimanche, le 27 novembre dernier, son 25^{ème} anniversaire de fondation.

La photo qui apparaît en première page a été prise quelques minutes avant le grand banquet donné à l'hôtel Windsor: elle groupe des personnalités du monde civil et religieux et des dirigeants du mouvement des Caisses. On remarquait, entre autres, de gauche à droite, première rangée: M. Laurent Létourneau, président de la Fédération des Caisses populaires, président de la Société d'Assurance des C.P. et gérant de l'Union régionale des Trois-Rivières; Me Jacques Perrault, président de l'Union régionale de Montréal; S.E. Mgr Percival Caza, auxiliaire de Valleyfield, conférencier au banquet; Mgr Albert Valois, directeur diocésain de l'Action Catholique; l'hon. sénateur

Cyrille Vaillancourt, directeur-gérant de la Fédération, de la Caisse Centrale Desjardins de Lévis, et président de l'Assurance-vie Desjardins; M. Arthur Tremblay, président général de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal et délégué du maire. Seconde rangée: M. René Paré, président du Conseil de la Coopération et gérant de la Société mutuelle des Artisans, l'abbé Philémon Desmarchais, propagandiste de l'Union régionale de Montréal; M. J.-E. Doucet, président général de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal; l'hon. J.-H. Delisle, ministre dans le cabinet provincial; Mgr Laurent Morin, directeur national de l'Action catholique; M. J.-B. Beaudoin, vice-président de l'Union régionale de Montréal; M. Benjamin Béland, également vice-président de l'Union de Montréal; M. Lucien Rémillard, gérant de la Caisse centrale Desjardins de Montréal, et M. E. Girardin, secrétaire-gérant de l'Union régionale de Montréal.

ÉDIFICE DESJARDINS

La Revue Desjardins, émission de janvier, en page frontispice, présentait l'Edifice Desjardins. Il est la propriété de la Caisse Centrale Desjardins de Lévis. Elevé à Lévis, sur l'avenue Bégin, là même où le fondateur des Caisses populaires, le Commandeur Alphonse Desjardins, est né, c'est un monument qui rappelle sa mémoire.

Dans un mois, les travaux seront complétés, l'Union régionale de Québec, la Caisse Centrale Desjardins de Lévis, la Caisse populaire de Lévis, la Fédération des Caisses populaires, l'Assurance des Caisses populaires, la Société coopérative des producteurs de Sucre d'érable y auront leurs bureaux. Quant à l'Assurance-Vie Desjardins, elle y a installé les siens, ces jours derniers.

EMBARRAS

Chez la diseuse de cartes.

— Vous épouserez un homme jeune, beau, poète et riche.

— Et me direz-vous ce que je ferai de mon mari, qui est vieux, laid et absurde ?

AU TRIBUNAL

— Vous accusez votre mari d'avoir levé la main sur vous ?

— Non, je l'accuse de l'avoir abaissée !

SANG-FROID

Madame vient d'entendre un grand fracas de vaisselle brisée dans la cuisine. — Que faites-vous, Marie ?

Marie. — Rien, Madame, c'est fait.

In Memoriam

Nous avons le regret d'apprendre en fin de janvier le décès de M. Harmel Laganière survenu à la suite d'une intervention chirurgicale urgente au cours d'un voyage de repos à Québec. Il était à peine âgé de 39 ans.

Gérant de la Caisse populaire de Saint-Pierre Claver, il était un excellent coopérateur. Il s'est dévoué sans compter pour établir sur une base solide la Caisse populaire et en assurer le bon fonctionnement. Les siens lui doivent beaucoup, le regrettent. Les coopérateurs auront une pensée pieuse pour le repos de son âme. Nos vives condoléances à la famille si cruellement éprouvée.

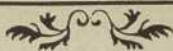
Le 20 janvier, décédait subitement monsieur Jean-Baptiste McGee, à Québec, à l'âge de 65 ans. Membre fondateur de la Caisse populaire de St-Fidèle, à Québec, il en avait été le gérant pendant plus de 10 ans.

A la famille éprouvée nos sincères condoléances.

Le 26 janvier nous apprenions avec beaucoup de regret le décès de Madame Alphonse Badeau, de Sainte-Marguerite de Magog. Elle était la mère de monsieur Elie Badeau, attaché au Service d'inspection de la Fédération des Caisses populaires.

Nos vives condoléances à M. Badeau et aux membres de la famille si cruellement éprouvée.

LA CAISSE POPULAIRE DES TROIS-RIVIÈRES



ILS AVAIENT BIEN RAISON, LES ADMINISTRATEURS, d'être fiers de présenter aux sociétaires, en janvier, le rapport annuel de la Caisse populaire: c'était en effet le quarantième dans l'existence de la Caisse. C'est déjà un mérite de compter tant d'années. Mais ce n'est pas le seul qu'elle a. "Aux âmes bien nées la valeur n'attend pas le nombre des années". Elle a mieux fait: elle a fait beaucoup de bien. Comment? En rendant service à ceux qui ont voulu participer à ses activités.

A l'échéance de sa quarantième année de service, le 30 novembre 1949, elle détenait un solde de prêts à ses sociétaires de \$1,504,328. sur un actif de \$3,115,053. Elle leur a prêté à date plus de \$11,000,000. Elle ne s'est donc pas contentée d'enseigner l'économie et de recueillir les petites épargnes de ses membres; elle a eu à coeur de leur rendre le plus de services possible en les aidant financièrement.

Son président, monsieur Laurent Létourneau, avait bien raison de déclarer dans son message aux sociétaires:

"Si nous faisons le relevé des services rendus depuis sa fondation par notre coopérative d'épargne et de crédit, nous serions sans doute étonnés de leur ampleur. Durant les trois dernières années, nous avons aidé énormément à financer la construction de logements. Dans une seule paroisse nous avons prêté pour la construction de cent trente-deux maisons par des coopératives d'habitations, à part ce qui a été prêté à de nombreux particuliers dans le même but. On disait dernièrement qu'une de ces coopératives, la plus importante, avait trouvé la vraie formule coopérative pour donner des logements à prix modiques.

Nous sommes heureux de penser que, pour ce faire, il a fallu la coopération active de la Caisse populaire des Trois-Rivières surtout, sans laquelle on aurait pu difficilement obtenir le résultat que vous constatez tous et qui fait l'admiration de tous ceux qui le connaissent."

Tous ont sans doute reconnu la Coopérative d'habitation de Saint-Marguerite; sa vie s'associe à celle de la Caisse populaire; on ne saurait expliquer ses réalisations sans au moins faire allusion à la contribution financière que la Caisse populaire des Trois-Rivières lui a assurée si généreusement. Elle a été heureuse d'aider cette coopérative dans la réalisation de son programme de construction de logements à prix modiques; elle lui a avancé au delà de \$650,000., (dont \$300,000. en 1949) qui ont permis la construction de 112 maisons. S'ajoute à cela un montant de \$100,000. que la Caisse a prêté à ses sociétaires pour l'achat de terrains de la Cité des Trois-Rivières en vue de la construction d'une vingtaine de maisons.

C'est ainsi que la Caisse populaire des Trois-Rivières a contribué à la construction de 132 maisons, grâce à des avances se totalisant à \$750,000., chiffres ronds. Aussi, se réjouit-elle des succès de cette coopérative dont les réussites ont déjà été à si juste titre signalées.

De la même manière, la Caisse populaire a secondé les efforts de la coopérative d'habitation "Le Castor".

Nous félicitons sincèrement les dirigeants de la Caisse populaire des Trois-Rivières. Nous lui souhaitons d'autres développements. Nul doute qu'elle continuera à bien servir.

A l'Assurance-Vie Desjardins

Il y a quelques jours, elle s'assurait la collaboration d'un instructeur d'agents en la personne de Monsieur Hervé Hudon, C.L.U. Dans la carrière de l'assureur-vie depuis juin 1941, il a été l'un des premiers représentants de l'ASSURANCE-VIE DESJARDINS au début de ses opérations.

Monsieur Hudon est un bachelier de la faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval et C.L.U. (Chartered Life Underwriters) cours de trois ans donné par le Service Extérieur de l'Université de Toronto.

A sa compétence s'ajoute toute sa conviction à la cause coopérative. Tous ceux qui seront appelés à le connaître sauront sûrement apprécier toute sa personnalité.

Meilleurs voeux de succès.

Vérités qui demeurent

Vous ne pouvez susciter la prospérité en décourageant l'épargne.

Vous ne pouvez donner de la force aux faibles en affaiblissant ceux qui sont forts.

Vous ne pouvez promouvoir la cause des employés en nuisant à celle des employeurs.

Vous ne pouvez aider les pauvres en détruisant les riches.

Vous ne pouvez éviter les difficultés en dépendant plus que vous gagnez.

Vous ne pouvez prodiguer du caractère et du courage aux gens en leur enlevant leur initiative et leur indépendance.

Vous ne pouvez aider les gens de façon permanente en accomplissant pour eux ce qu'ils pourraient et devraient faire eux-mêmes.

ABRAHAM LINCOLN

HONNEUR AU MÉRITE

Décorations pontificales

Monsieur Emile Gagnon, N.P., président de la Caisse régionale de Rimouski et membre de l'Exécutif de la Fédération des Caisses populaires, s'est vu décerner, en janvier, la médaille pontificale *Bene Merenti*, des mains de son Archevêque, de retour de Rome. C'est la reconnaissance officielle par la plus haute autorité sur cette terre des mérites de M. le Notaire qui s'est dévoué sans compter pour les siens dans les oeuvres sociales et coopératives. Nos sincères félicitations à M. Gagnon.

* * *

Monseigneur l'Evêque de Saint-Hyacinthe avait le plaisir d'épingler, ces jours derniers, sur la soutane d'un de ses plus dévoués prêtres, M. l'abbé Rosario Morin, la Croix Pro Ecclesia et Pontifice. Un véritable apôtre des ouvriers qu'il sait comprendre et servir. Aumônier de l'Union régionale et de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, de la Coopérative d'Habitation, du syndicat coopératif "La Relève", du syndicat catholique national du vêtement, à Saint-Hyacinthe, vicaire à la cathédrale, il se fait tout à tous. Quel beau témoignage d'appréciation de son ardeur apostolique et de ses bons offices. Toutes nos félicitations à M. l'abbé Morin.

* * *

A la même occasion, M. Jean-Baptiste Lemoine, cultivateur à Saint-Robert sur le Richelieu, vice-président de l'U.C.C. et président de la Fédération de l'U.C.C., pour le diocèse de Saint-Hyacinthe, président de la Caisse populaire de sa paroisse, administrateur de l'Union régionale de Saint-Hyacinthe, et directeur de plusieurs autres sociétés agricoles et coopératives de sa région, était décoré par son Evêque de la médaille pontificale *Bene Merenti* pour son grand dévouement à la cause agricole et aux oeuvres coopératives et sociales. Nous sommes heureux de féliciter M. Lemoine pour cet insigne honneur qui lui échoit à si juste titre.

* * *

Mgr l'Evêque des Trois-Rivières transmettait, ces jours derniers, les voeux du Saint-Père à M. J. Henri René de Cotret, que sa Sainteté avait bien voulu faire Commandeur de l'Ordre de Saint-Sylvestre, en témoignage de reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour les oeuvres religieuses et sociales. Comptable agréé, avec bureau aux Trois-Rivières depuis 1922, monsieur de Cotret fut contrôleur de la Cité des Trois-Rivières de 1933 à 1940. Il organisa la finance des fêtes du 3ème centenaire des Trois-Rivières, s'intéressa particulièrement à la finance du Séminaire de St-Joseph de sa ville, fut trésorier du grand congrès eucharistique de 1941, de la souscription en faveur

des Ursulines en 1947, ainsi que de celle de l'Université Laval dans le diocèse en 1948, ce qui lui a valu d'être nommé gouverneur de l'Université Laval. Monsieur de Cotret est aussi administrateur de la Caisse populaire des Trois-Rivières et de plusieurs sociétés, dont la Laurentienne. Nos félicitations à M. le Commandeur.

* * *

Monsieur Lucien Bilodeau, gérant de la Caisse populaire de East Angus, a été décoré de la médaille pontificale *Bene Merenti* pour son dévouement et sa réussite pour la cause du chant grégorien dans le diocèse. Nous nous en réjouissons, nous lui présentons nos sincères félicitations.

* * *

Le grand pionnier de la coopération chez nos frères acadiens du Nouveau-Brunswick, M. l'abbé J. L. Chiasson, D.D.C. L.Th., L.Ph., V.F., curé de Shippagan, Gloucester, a été élevé en janvier à la dignité de Prélat Domestique. Cet insigne honneur, tous ceux qui ont vu à l'oeuvre cet apôtre infatigable, qu'aucune difficulté ne rebute, — et Dieu sait s'il en a rencontrées sur sa route — le savent, il l'a bien mérité.

La nouvelle nous a réjoui. Heureux sommes-nous de nous joindre aux siens pour présenter à Mgr Chiasson nos plus respectueux hommages et nos sincères félicitations.

* * *

Nos félicitations vont également à M. Martin Légère, gérant de la Fédération des Caisses populaires acadiennes du Nouveau-Brunswick, qui s'est vu décerner la médaille pontificale *Bene Merenti* pour son magnifique travail à la direction du mouvement coopératif, en particulier celui d'épargne et de crédit, dans sa province.

Les Caisses populaires AU JAPON

Le film sur les Caisses populaires Desjardins qui a été présenté dans plusieurs pays est en train de compléter son tour du monde. — Le Droit d'Ottawa, 21 janvier dernier, notait que de nombreux films canadiens, dont celui sur les Caisses populaires Desjardins, grâce aux services de distribution des autorités américaines, circulaient au Japon. Et il signalait que, d'après des chiffres en provenance de l'armée américaine, 1,602,345 Japonais avaient ainsi pu voir se dérouler sur l'écran, l'origine, les développements, les bienfaits des Caisses populaires Desjardins, avec commentaires appropriés faits par des Japonais.

LE POINTAGE

L'ON A SOUVENT INSISTÉ SUR LA NÉCESSITÉ de faire le pointage, CHAQUE JOUR, dans une Caisse populaire. Cependant, à cause de son importance, nous croyons utile d'y revenir.

Pointage des pièces justificatives

Le pointage des pièces justificatives avec les entrées au livre de caisse doit être fait, de préférence, immédiatement après la vérification de l'encaisse. Même si l'encaisse balance, il faut s'assurer que les montants ont été portés dans les bonnes colonnes et qu'ils sont exactement les mêmes que sur les pièces. Il est bon de se méfier des erreurs doubles; exemple, \$10.00 en trop aux rentrées et \$10.00 en trop aux emplois. Si l'encaisse ne balance pas, il faut, en comparant les pièces avec les entrées au livre de caisse, vérifier attentivement les inscriptions sur les bordereaux et refaire les additions et soustractions apparaissant sur ces pièces. Il faut tenir compte des intérêts perçus sur les prêts et sur les placements et les commissions sur chèques pour contrôler les entrées à la colonne "bénéfices".

En pointant les pièces du côté des "emplois", il faut s'assurer que les chèques sont bien inscrits quant au montant et au folio du compte, et vérifier de nouveau les signatures et les endossements. Pour les autres colonnes il y a les inscriptions pour les prêts consentis, les placements faits, les dépenses et de temps à autre le paiement de l'intérêt sur épargne, ou une entrée à "inventaire" ou à "immeuble".

Pointage des entrées

Le pointage des entrées au livre de caisse avec les inscriptions aux différents comptes particuliers peut être fait immédiatement après le pointage des pièces, mais on peut attendre au lendemain à la condition de le faire avant l'ouverture de la Caisse. En faisant ce pointage on aura soin de se rendre compte si les crédits et les débits ont été faits aux bons comptes et s'il y a concordance parfaite quant aux montants. Veuillez surveiller les chiffres transposés — exemples: \$24.00 pour \$42.00 — \$19.91 pour \$19.19.

Il faut profiter de ce pointage pour vérifier le chiffrage, c'est-à-dire les additions et les soustractions à chaque compte particulier.

Comment faire le pointage

Comme preuve de pointage, à la droite de chaque montant au livre de caisse et aux comptes particuliers, on fait la marque conventionnelle (✓). Il faut faire cette marque proprement et de ma-

nière à ne pas enjamber sur la ligne au-dessus ou au-dessous et surtout ne pas rejoindre un chiffre de manière à en modifier l'aspect. Le pointage des pièces terminé il est d'usage de les annuler de nouveau en traçant, à l'aide d'un crayon à mine grasse, une ligne transversale, SAUF sur les reconnaissances de dette. Ces dernières ne seront annulées que lors du paiement final ou du renouvellement.

Qui doit faire le pointage

Le pointage est reconnu tellement *important* que la plupart des gérants de nos Caisses populaires vous diront qu'ils tiennent à faire ce travail eux-mêmes, plutôt que de laisser cette tâche à d'autres employés. Pourquoi agir ainsi? C'est tout simplement qu'un gérant de Caisse qui n'a pas le temps de voir à la comptabilité, peut, par son pointage quotidien, connaître l'état des comptes des sociétaires à chaque service; capital social, épargne et prêts. Il contrôle la façon dont les sociétaires respectent leurs engagements, en ce qui concerne les prêts. Il se rend compte des transactions effectuées par les déposants quant au nombre par rapport au solde moyen. Il ne tolérera JAMAIS qu'un compte soit porté "à découvert", ce qui pourrait se produire à son insu si un employé manquait de fermeté pour faire respecter les règlements par les déposants.

Sans le pointage un gérant perd le contrôle des employés et il devient incapable de juger des aptitudes de chacun. Lorsqu'il aura à rendre compte à son conseil d'administration de la régie interne il donnera des renseignements un peu au hasard et souvent il fera accorder une promotion à un employé qui la mérite moins qu'un autre. Il finit par connaître de moins en moins les activités des sociétaires de la Caisse et il pourrait peut-être, un jour, être la victime d'un "artiste" d'un jeu de chèques (kitting). Il sera alors trop tard pour se repentir de n'avoir pas fait SON POINTAGE A CHAQUE JOUR.

NAPOLÉON MACKAY

Fénelon a écrit que la "bienveillance donne plus d'amis que la richesse et plus de crédit que le pouvoir".

Il est inutile d'aider l'homme qui ne s'aide pas lui-même.

LES VINGT-CINQ ANS DE L'UNION RÉGIONALE DE MONTRÉAL DES CAISSES POPULAIRES

Nous sommes heureux de faire bénéficier les lecteurs de la Revue Desjardins de la magistrale conférence prononcée par Son Excellence Monseigneur Percival Caza, auxiliaire du Diocèse de Valleyfield, à l'occasion des fêtes du Jubilé d'argent de l'Union régionale de Montréal, dimanche, le 27 novembre 1949.

La messe pontificale célébrée dans l'église historique de Notre-Dame; le sermon de circonstance prononcé au cours de cette cérémonie religieuse; la présence d'un évêque, de la province ecclésiastique de Montréal, invité à présider cette réunion fraternelle, voilà plus qu'il ne faut pour indiquer la large part faite à l'Eglise à l'occasion du 25^e anniversaire de fondation de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires.

En traçant le programme de ce jour, M. le président, Me Jacques Perrault, et l'aumônier propagandiste, M. l'abbé Philémon Des Marchais, se sont sans doute rappelé l'origine religieuse, même divine, des jubilés.

C'est bien l'Esprit Saint qui en est l'auteur, comme en fait foi la loi de Moïse, inscrite dans le Lévitique.

C'est aussi l'Esprit Saint qui a fait connaître le but des célébrations jubilaires: faire une halte dans le temps, pour sanctifier et consacrer le temps, pour dire un sincère merci au Père des Lumières, à Dieu de qui descend tout don gratuit et toute grâce parfaite.

Une éclatante victoire!

Pour vous, dirigeants et membres de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires, la reconnaissance envers Dieu ne peut être que joyeuse et triomphale.

En effet quelle croissante vitalité que la vôtre: près de 200 caisses populaires paroissiales, près de 100,000 membres sociétaires, une administration de plus de 40 millions de dollars d'épargne.

Il y a des jubilés qui sont "comme une manière de funérailles"; le vôtre marque une éclatante victoire qui est le plus bel hommage que vous puissiez rendre à Dieu, à votre génial fondateur, M. le commandeur Alphonse Desjardins, à ses vaillants continuateurs — disparus et vivants — dont la fidélité intrépide et le dévouement infatigable et désintéressé ont assuré la survie et la magnifique

floraison de l'une des institutions les plus bienfaitantes nées sur le sol du Québec.

En m'associant de façon si intime à votre fête, vous me faites un grand honneur et je vous dis toute ma gratitude. Vous me permettez d'ajouter que j'éprouve une joie particulière à me retrouver au milieu des fidèles de l'archidiocèse de Montréal, où se sont écoulées vingt-cinq ans de ma vie sacerdotale et où l'occasion m'a été souvent donnée de connaître plusieurs dirigeants et un grand nombre de membres de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires.

Comme supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse où M. l'abbé Desmarchais a été mon élève — non pas en sociologie, (j'en éprouverais trop de fierté), mais en anglais — où il tenait parfois ses réunions et où il a fondé une Caisse, (la première caisse étudiante), j'ai eu le plaisir de le voir à l'oeuvre, ainsi que M. le notaire Poirier et Me Jacques Perrault; j'ai pu apprécier personnellement leur compétence et admirer leur zèle.

Sans doute vous n'attendez pas de moi un exposé historique de votre mouvement, ni des commentaires sur sa technique. Ces connaissances vous sont trop familières.

Aussi mon propos est plutôt de vous dire, en toute sincérité, à titre d'évêque, les principaux motifs qui me font estimer et admirer l'oeuvre des Caisses populaires. Sans représenter les évêques de la province, je suis sûr que le bien que je dirai de votre oeuvre est le bien qu'ils en pensent.

Ce bien je l'exprime en quatre propositions:

— *Les Caisses populaires sont d'abord une école de vertus individuelles;*

— *Elles réalisent, en second lieu, la seule formule adéquate de la vie en commun: "tous pour chacun, chacun pour tous";*

— *Elles complètent et affermissent, en troisième lieu, cette cellule essentielle du diocèse qu'on appelle la paroisse;*

— *Elles constituent enfin un excellent foyer d'action sociale catholique pratique.*

Les Caisses populaires sont tout d'abord:

I

Une grande école de vertus individuelles.

Pour plusieurs milliers de Canadiens français, considérés en eux-mêmes, personnellement, non en fonction d'une profession, d'une société, les Caisses populaires sont une source de grandeur morale humaine et chrétienne.

Si l'on me demandait quels sont les éléments de cette grandeur, ou encore à quelles vertus individuelles spéciales les Caisses populaires forment leurs membres, je répondrais qu'elles les entraînent à la maîtrise de soi-même, à l'esprit de travail, à la pratique de la tempérance, de la prudence et de l'honnêteté.

Ce bienfait est immense. Sans la virilité, sans la force d'âme — exprimée de façon exhaustive dans la formule célèbre: je suis maître de moi comme de l'univers — ; sans la sobriété, la rectitude dans les moeurs, le sens de la justice, l'amour du travail, l'homme se laisse manoeuvrer par la fantaisie, le caprice; il répond aux appels innombrables du plaisir et des instincts mauvais, fruits du péché d'origine; il néglige le devoir austère que commande la raison et la foi.

Combien de vies sont manquées, font pleurer bien des mamans et bien des enfants, appauvrissent le patrimoine de la paroisse, de la nation et de l'Eglise, par suite d'une lamentable faiblesse de la volonté, par une impuissance à dominer les sens.

Les Caisses populaires, avec ce que j'appelle à bon droit leur "mystique" de l'épargne, en d'autres termes, leur ferveur enthousiaste et légitime de faire mettre de l'argent de côté, d'aider à constituer un petit capital, mettent de l'ordre dans la vie personnelle. Les membres des Caisses populaires sont contraints en quelque sorte de se surveiller, de réfléchir, de contrôler les nombreuses et fascinantes sollicitations de la bagatelle, d'apporter à leur travail quotidien une ardeur nouvelle, une joie jusqu'alors insoupçonnés; ils comprennent que le travail aimé et bien fait est la source de leurs revenus, la condition de leurs épargnes, de leur bien-être et de leur bonheur; ils apprennent le prix de l'honnêteté; ils savent qu'ils ne bénéficieront du crédit que s'ils ont donné la preuve de leur honnêteté.

Les Caisses populaires contribuent de la sorte à faire naître l'enthousiasme dans l'esprit de leurs membres; et la générosité, qui est la compagnie naturelle de l'enthousiasme, trouve le chemin de leur coeur, leur inspire le sens de la responsabilité, le sens du devoir, le désir de faire bien, bref, le goût de la véritable grandeur humaine et chrétienne.

(à suivre)

Au fil de la plume . . .

Connaissez-vous Monsieur Presque?

Drôle d'homme que ce gars-là! Il a presque fini son ouvrage, mais il ne termine jamais. Il vit et il mourra . . . dans l'à peu près, et il laissera aux siens des surprises désagréables ou . . . presque.

* * *

L'un des buts de nos Caisses, c'est de désendetter nos gens. Pensez-y, chers amis, messieurs les gérants, de façon pratique, exigez énergiquement, à date, les remboursements que vos emprunteurs se sont engagés à faire à leur Caisse.

Qui paie ses dettes s'enrichit.

Les bons comptes font les bons amis.

* * *

Garder 50% de liquidité, c'est et ce sera prudence, aussi longtemps que la déflation, déjà commencée, ne sera pas complètement terminée. Les obligations (débentures) forment avec l'encaisse et vos dépôts à la Caisse centrale, cette liquidité.

* * *

On aura beau nous répéter que nous sommes "vieux jeu", personne ne nous fera accroire que, pour se divertir, il faille dépenser de cinq à cinquante dollars tous les dimanches. C'est fou ça!

* * *

Les taux d'intérêts sont à la hausse. L'ascension est lente, mais elle semble devoir durer. Donc attention aux placements et aux prêts à long terme. C'est moins le temps que jamais d'en faire.

* * *

Les prêts sur reconnaissances de dette ne se prescrivent qu'après 30 ans.

La reconnaissance de dette est une forme spéciale de prêts adaptée aux Caisses pour les bien protéger.

* * *

Redisons, pour la centième fois, que vous ne devez jamais échanger de chèques présentés par des gens que vous ne connaissez pas, se diraient-ils roi d'Angleterre ou chef des Coopératives de l'Univers.

Vous feriez là une imprudence grave. Méfiez-vous des *gars cassés et pressés*! . . . Ce sont des êtres dangereux. Gare donc aux histoires à dormir debout des non sociétaires et des passants.

A. Lépouvante.

Trois ennemis nous guettent

LA MORT, LA VIEILLESSE, L'INVALIDITÉ: VOILÀ les trois ennemis qui s'attaquent à toute vie humaine.

Quand serons-nous parmi les victimes? Nul ne le sait. — La mort sera-t-elle prématurée? C'est possible! Sinon, c'est la vieillesse qui nous atteindra sûrement. Mais auparavant un accident, une longue maladie et nous voilà invalides pour des mois, peut-être pour des années, et même pour la vie.

Devons-nous risquer l'aventure? Les ennemis sont plus forts que nous, la bataille serait perdue d'avance! Que faire alors? Qui nous apportera une solution à ces grands problèmes de la vie?

Les Caisses populaires ont apporté cette solution lorsqu'elles ont fondé l'ASSURANCE-VIE DESJARDINS. Que lisons-nous aux articles un et deux de la loi constituant en corporation l'Assurance-Vie Desjardins?

- 1.—“Qu'il est opportun de constituer une”
“Compagnie Mutuelle d'assurance sur”
“la vie dans le but de promouvoir et”
“de sauvegarder les *intérêts généraux*”
“des coopérateurs et des sociétaires”
“des Caisses Populaires”
- 2.—“Que cette Compagnie rendrait d'in-”
“appréciables services aux coopéra-”
“teurs, aux sociétaires des Caisses Po-”
“pulaires”

Quels sont ces “*intérêts généraux*”? quels sont ces “*services aux coopérateurs*”? Personne ne peut se soustraire à la mort, tôt ou tard elle viendra. Chacun d'entre nous a ses responsabilités, ses obligations; une famille, des parents à charge, etc. . . Si la mort est prématurée, qui se chargera de nos responsabilités? Qui sera obligé de procurer les

trois repas, un toit, des vêtements, etc., à nos dépendants? Un peu de prudence, et nous voilà en garde contre cet ennemi qui nous guette à tout instant.

Avec une économie de \$50.00 — \$75.00 ou \$100.00 nos responsabilités deviennent les responsabilités de l'Assurance-Vie Desjardins. A notre décès, un chèque pour régler tous les comptes qui s'accumulent à ce moment. De plus, chaque mois, un chèque est adressé à la famille pour remplacer le chèque de paie qui n'entre plus à la maison. Voilà une famille qui aurait été désorganisée, dans la misère et la pauvreté; en confiant ainsi vos responsabilités à l'Assurance-Vie Desjardins, les enfants peuvent recevoir le nécessaire, l'instruction indispensable, et gagner ensuite leur vie honorablement. C'est le plus grand service social et familial qu'une institution peut faire pour les nôtres.

Serons-nous favorisés d'une longue vie? Les dollars économisés pour protéger les nôtres serviront à nos vieux jours. Protection et économie, voilà le double rôle de notre Mutuelle d'assurance-vie.

Ces mêmes dollars d'économie accumulés en valeurs sur les contrats peuvent servir au moment de l'invalidité. Qui peut dire les services que pourront rendre \$500.00 — \$1,000.00 — \$2,000.00 ou même plus à ce moment?

En garde contre nos trois grands ennemis et confions nos responsabilités à ceux qui veulent nous protéger à meilleur compte possible: notre Mutuelle d'assurance-vie:—L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS.

HERVÉ HUDON, C.L.U.

LE TEMPS C'EST DE L'ARGENT

Time is money, disent les Américains. Il faudrait en avoir à perdre pour tenter de le prouver. Autant vaudrait essayer de prouver la présence du soleil. Et il n'y a que les taupes, si elles pouvaient nous entendre, qui prendraient quelque intérêt à la démonstration.

Quel être étrange que l'homme! En ce bas monde, il emploie son temps à faire de l'argent, et, trop souvent, hélas! il emploie l'argent à tuer le temps.

Ce que nous perdons à perdre du temps, c'est ne pas perdre son temps que d'essayer de se le représenter.

Les chiffres que vous lirez ci-après vous en donneront une idée. Ils traduisent en dollars à l'employeur la perte de cinq minutes par jour, par employé, pour 312 journées de travail de huit heures.

Taux de salaire	1 employé	20 employés	50 employés	100 employés
\$2.50 par jour	\$ 8.11	\$162.20	\$405.50	\$ 811.00
3.00 par jour	9.75	195.00	487.50	975.00
3.50 par jour	11.38	227.60	569.00	1,138.00
4.00 par jour	12.99	259.80	649.50	1,299.00
4.50 par jour	14.61	292.10	730.25	1,460.50
5.00 par jour	16.22	324.40	811.00	1,622.00

L'assemblée générale des sociétaires est une magnifique occasion de parler

Lettre ouverte

A MESSIEURS LES GÉRANTS, OFFICIERS ET SOCIÉTAIRES DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC ET... d'ailleurs aussi.

Bons amis et chers collaborateurs,

Trop, beaucoup trop de jeunes, des deux sexes, gaspillent follement leur argent. Comme tous les gens bien pensant, nous en sommes sûr, vous le déplorez amèrement.

Croyez-le ou non, nombre de jeunes aussi le déplorent.

Pris dans l'engrenage de la vie mondaine, happés par ces réclames tapageuses, — elles viennent de partout, même d'excellents milieux, — ils ne savent où donner la tête.

Et, ils dépensent. Ils gaspillent, parfois à contre-cœur, ce qu'ils ont péniblement gagné.

Ne croyez-vous pas, chers amis, que le temps est venu de leur tendre une main secourable; que la période de lamentations sur les malheurs des temps présents, a assez duré ?

Ne croyez-vous pas qu'avec S. S. Pie XII nous devons nous dire que :

“Le devoir de l'heure présente n'est pas de gémir, mais d'agir. Pas de gémissements sur ce qui est ou sur ce qui fut, mais reconstruction de ce qui se dressera et doit se dresser, pour le bien de la société” ?

Ce qui se dresse devant nous présentement, chers collaborateurs, ce sont les occasions de gaspillage; c'est l'esprit de gaspillage de notre jeunesse.

Comment combattre ce double fléau ?

En organisant un *“Service d'établissement”* dans chacune de nos Caisse, sous forme de *“dépôts à long terme”*.

Pour qui ce *“service”* ?

Pour tous les jeunes des deux sexes, à partir du jour de leur baptême jusqu'au jour de leur établissement.

Qui devra l'organiser ? C'est la Caisse. Qui fera la propagande ?

Les jeunes eux-mêmes, aidés de leurs parents. Ils devront se servir de la J.A.C.; de l'U.C.C.; des Ligues du Sacré-Coeur, des Confréries d'Enfants de Marie etc...

Chers collaborateurs, vous devrez les recevoir à bras ouverts, le sourire aux lèvres. Ils viennent vous aider à faire du bien, dans votre milieu. —

Comment devrez-vous procéder ?

Votre Conseil d'administration passera les deux résolutions ci-jointes. Elles seront inscrites immédiatement dans le procès-verbal.

Il est proposé par M....., secondé par M....., et résolu à l'unanimité que, dans le but d'amener les jeunes, des deux sexes, à épargner, en vue de se préparer une dot, de s'établir, la Caisse populaire de St-X... organise un service d'épargne à long terme, appelé *“Service d'établissement”*.

Il est proposé par M....., secondé par M....., et résolu à l'unanimité que ce *“Service d'établissement”* soit soumis aux conditions suivantes: Les jeunes ne pourront retirer *“leur dot”* de cette section que:

- a) Lorsqu'ils veulent s'établir.
- b) Au moment de leur mariage.
- c) A leur entrée dans la vie religieuse.
- d) A l'âge de 30 ans s'ils le désirent.
- e) Lorsqu'ils quittent la paroisse définitivement.
- f) Dans des cas particuliers, jugés par le conseil d'administration.
- g) En cas de décès, elle ira à leurs héritiers.

Tout déposant au *“Service d'établissement”* devra prendre à la Caisse populaire une part sociale. Et cette part sociale peut être payée, d'après les Statuts de la Caisse, à raison de 10 cents par semaine.

Il ne vous faudra pas aller trop vite en besogne. Il vous faudra bien étudier vous-mêmes ce que sera ce Service d'établissement. Il faudra, en outre, bien faire comprendre aux parents, et aux enfants assez âgés pour comprendre, ce à quoi ils s'engagent; leur faire signer cet engagement que M. le gérant gardera dans ses dossiers.

Enfin, ce sera le plus important, organiser, dans votre paroisse, une propagande sérieuse. Mais vous n'avez besoin de rien organiser pour que nous continuions à nous souscrire.

Votre vieil ami dévoué,

LOUIS ARNEAU

atenaire de fondation, à Lévis, de la première Caisse populaire en Amérique

EN PELERINAGE A ROME

LE CONGRÈS DES ECONOMISTES AGRICOLES terminé à Stresa, samedi après-midi, le 29 août, je m'en allai aussitôt à Milan. De là, dimanche matin, je me dirigeai vers Rome. Vous vous imaginez bien mon anxiété à entrer dans la Ville éternelle. J'y arrivai au soleil couchant, sous un vrai beau ciel pur, le ciel d'Italie, épris par la splendeur de la campagne romaine dont l'immensité, comme une mer qui s'étend jusqu'à la ville, et les derniers vestiges parsemés ici et là d'une civilisation antique, évoquent déjà la grandeur et la décadence de l'empire romain.

Une impression unique vous étreint, une sorte de rêverie, pourrait-on dire, s'empare de vous en pénétrant dans l'enceinte de Rome; vous ne réussirez guère à vous en libérer tant le contraste entre deux mondes qui vivent en un même lieu et dont les souvenirs s'entre-mêlent, vous saisit, vous empoigne. Cette vie au milieu de temples antiques et de palais modernes vous plonge dans un monde irréel qui ne cesse d'étonner.

Rome est une ville pleine de merveilles, la plus chargée qui soit d'intérêt, la plus riche du monde en chefs-d'oeuvre. Ils enseignent l'histoire, la littérature, l'architecture, la sculpture, la peinture. Elle compte aujourd'hui plus de 400 églises ou édifices religieux. — Il y en eut un temps plus de 900. Tous les styles d'architecture y sont représentés. Impossible de s'imaginer les richesses et les beautés que la libéralité des princes, l'amour de l'art, la dévotion des fidèles ont accumulées au cours de deux mille ans de vie religieuse. Il faudrait y vivre plusieurs années pour en prendre un bon aperçu.

Richesses, splendeurs, pauvreté, citoyens de toutes les classes, tout s'entre-mêle; premier contraste avec les autres cités, qui ont des quartiers pour les riches et des quartiers pour les ouvriers. Autres caractères qui frappent le visiteur, c'est ce jaune étrange qui colore les édifices de pierres, ce sont ces rues étroites, parfois sans trottoirs, où le trafic circule rapidement, à travers la foule assez souvent. Vous allez à travers autobus, tramways, taxis, autos, la multitude des bicycles de tous genres, chevaux, charrettes, vendeurs de fruits, de fleurs, étalages de toutes sortes, et les Romains qui annoncent à cor et à cri leurs marchandises, se mêlent aux passants, les sollicitent d'acheter à peu près tout ce que vous pouvez trouver chez un marchand général. Quelques grandes artères traversent les places publiques (piazzas) avec au centre des obélisques ou des fontaines qui sont de vrais chefs-d'oeuvre. Pullulent les magasins de

fruits, les restaurants où vous pouvez prendre du "café expresso", du moka, café noir très fort (on dit que les Romains ne prennent que ça pour leur déjeuner), les magasins de souvenirs, les librairies où vous pouvez obtenir les classiques français et anglais, les meilleurs ouvrages américains. Les pins romains et les Eucalyptus ornent les rues principales, les places publiques, les villas, font de Rome une ville charmante.

Capitale de l'Italie, trait d'union entre l'Italie septentrionale et l'Italie méridionale, point de jonction aérien entre les continents européen, africain et asiatique, Rome compte aujourd'hui deux millions d'habitants. Elle est la ville des fonctionnaires. Elle voit affluer beaucoup d'Italiens à la recherche d'un emploi.

Les Romains paraissent heureux malgré leur pauvreté. Ils gagnent peu d'argent, se contentent de peu, ne se laissent guère tourmenter par le besoin de bien-être qui nous laisse peu de repos, acceptent bien les événements, vaquent avec entrain à leurs petites affaires, ne s'inquiètent guère de l'avenir. Ils aiment manifestement beaucoup leurs enfants, les traitent avec beaucoup d'égards, les habillent mieux qu'eux, sont prêts à tous les sacrifices pour eux.

La vie à Rome m'a paru plutôt languissante, lente à s'éveiller le matin. De 1 hre à 4 hres, magasins, banques, bureaux de poste sont fermés. Les Romains font la "siesta", vont avec leurs enfants dans les parcs à cause de la chaleur excessive. A compter de 5 hres de l'après-midi, elle connaît beaucoup d'animation, et assez tard dans la nuit. Les Romains comme les Français d'ailleurs, et contrairement aux Anglais, vivent beaucoup dans les rues, dans les cafés. La température, chaude le jour, douce le soir, sous un ciel étoilé, aux couleurs suaves, les y invite de façon pressante.

Centre de la Chrétienté, Rome attire les catholiques de tous les continents. Cela lui donne une sorte de caractère d'universalité et fait qu'un catholique se sent autant chez lui à Rome qu'un Canadien français à Paris.

Rome est la terre de la foi, de l'espérance, de l'amour. Ces églises pleines de chefs-d'oeuvre que la foi des fidèles a édifiées à la gloire du Christ, ces temples païens que leur ardeur apostolique a conquis au vrai Dieu, cette humble croix noire de bois que la foi et l'espérance en un Dieu éternel a dressée sur un calvaire, au milieu de

l'arène du Colisée où tant de chrétiens ont versé leur sang en témoignage du Dieu fait homme qui le premier a versé le sien pour sauver l'humanité, tout à chaque pas du pèlerin inspire les plus nobles sentiments, vivifie la foi, l'espérance et l'amour. "Ce ne sont pas les colonnes, les arcs de triomphe, les thermes que je recherche en toi, mais le sang répandu pour le Christ, et les os dispersés sous cette terre maintenant consacrée" s'écria le Tasse, un des plus illustres pèlerins qui vinrent mourir au cœur de la Chrétienté. Louis Veillot, dont Rome sera témoin de la conversion, en parlera comme du "symbole d'éternité terrestre le plus frappant qui soit".

Capitale du monde antique, gardienne de la civilisation, centre de la chrétienté, tout y est grand, sublime, majestueux, puissant. Partout, se reflètent, dans une multitude de monuments et de temples, la gloire et la splendeur des grandes époques de l'histoire. Tout ce qu'il y a de grandeur dans l'art et la religion y a laissé des traces. Il faudrait des livres à garnir les bibliothèques pour décrire les beautés et évoquer les souvenirs de ce monde innombrable de monuments qui, selon l'expression de Chateaubriand, "ressemblent à un peuple immobile au milieu d'un peuple agité."

Elle le doit surtout à l'Eglise. C'est à compter de 1377 qui marqua le retour de la Papauté d'Avignon à Rome, que s'édifia sur les ruines de l'Empire cette Rome nouvelle où, sous le patronage des papes, l'on vit renaître les arts et les sciences, les vieilles églises et les anciens monuments se restaurer, de nouvelles églises se construire, de magnifiques palais s'élever, qui font la gloire de la Rome moderne.

Dans cette ville s'insère un état minuscule, le plus petit qui soit dans ses dimensions territoriales, mais le plus grand par son influence morale sur l'humanité: le Vatican, siège de la Papauté, avec l'Eglise Saint-Pierre dont la coupole domine toute la ville.

L'émission de mars vous livrera mes impressions de cette terre bénie et de l'audience du Saint-Père à laquelle j'ai eu le bonheur de participer.

Avec ceux qui ne peuvent pas aller à Rome en cette année sainte j'entreprendrai ensuite un pèlerinage dans quelques grandes basiliques patriarcales et vers ces lieux saints d'Italie et de France qu'ont illustré des vertus héroïques ou qui ont été le théâtre de nombreux miracles.

PAUL-EMILE CHARRON

LES CAISSES SCOLAIRES DE MONTRÉAL ONT pris, ces derniers mois, un bel essor.

Leur directeur, M. Emile Girardin, gérant de l'Union régionale de Montréal, a exposé, en septembre dernier, aux membres de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, réunis sous la présidence de M. Eugène Doucet, les initiatives prises à cet effet.

Chaque école met à la disposition des enfants une caisse d'épargne où ils pourront, une fois la semaine, déposer à leur gré leurs petites économies. Chaque enfant n'a qu'à signer sa carte d'adhésion pour devenir un déposant à la caisse d'épargne et avoir un compte ouvert à son nom personnel. Immédiatement après la perception hebdomadaire, l'argent recueilli est déposé à la Caisse populaire paroissiale.

Comme le souligne un rapport préparé par M. Girardin, sur les directives et règlements des caisses d'épargne scolaire, "tout le long de leur fréquentation scolaire, nos enfants se convaincront de la valeur de l'épargne, prendront l'habitude d'économiser, s'amasseront dès l'école un petit capital que leur persévérance pourra arrondir d'année en année".

Autres avantages de la caisse scolaire: elle enseigne l'économie, montre la force, la valeur des sous accumulés et rend la pratique de l'épargne très facile; elle permet aux élèves d'exercer les uns sur les autres l'apostolat de l'exemple; elle établit chez les élèves une loyale émulation; elle favorise l'esprit d'initiative, combat l'imprévoyance, le goût des frivolités et les dépenses inutiles.

Les Commissaires ont accordé leur entier appui à ce projet. On espère, par ce moyen, faire économiser dès la première année au delà de \$100,000. aux écoliers de Montréal.

Nous souhaitons le plus grand succès à ce mouvement d'éducation des jeunes. Il s'impose. Il mérite l'appui de tous.

—L'amitié est, pour l'exilé, une patrie; pour le pauvre, une fortune; pour le malade, un remède; pour les morts, une vie; pour ceux qui se portent bien, un plaisir; pour les infirmes, une force; pour les forts, une récompense.—Saint Augustin.

A propos de gaspillage

A MAINTES REPRISES, LORS DE SEMAINES familiales, on a posé, aux auditoires les plus divers, la question suivante :

Est-il permis à un jeune homme, ou à toute autre personne, de gaspiller, disons, cinq, dix ou vingt-cinq piastres, en courses inutiles le dimanche, pourvu qu'il ne commette aucun péché, pas même un tout petit péché véniel? ...

Presque toujours et partout, savez-vous quelle a été la réponse? ...

Aucun mal à ça! Celui qui gagne un salaire est maître d'en disposer à son gré, pourvu toutefois qu'il ne fasse pas de mal en le dépensant.

S'il nous a fallu argumenter, même auprès des mères de famille, pour les convaincre que ce n'était pas permis ...

Consciences mal formées, ou déformées par l'ambiance actuelle.

Depuis longtemps nous souhaitons entendre des voix autorisées donner à nouveau la solution de ce cas de conscience collective, savoir nos devoirs envers nos semblables, dans l'usage ou l'abus de l'argent.

C'est fait.

Le 14 septembre dernier, les archevêques et évêques de Ligurie — Italie — ont parlé. Donnons aujourd'hui une tranche de ce précieux document, dont tous les sociétaires et officiers des Caisses Desjardins doivent tirer grand profit. — Comme le rapporte la "Documentation Catholique", dans leur examen, les évêques n'ont pas eu d'autre but que de signaler les violations de la loi divine les plus évidentes, les plus graves, les plus dangereuses, au sein de la société actuelle et locale. Ils visent à dénoncer le péché, afin que les fidèles se gardent de le commettre et se maintiennent justes et purs devant le Seigneur. — En affirmant cela, ils ont conscience de contribuer au bien-être humain, lequel n'est et ne sera complet ni constant s'il est recherché à travers le péché.

Ceci dit préalablement, afin que leur intention et la légitimité de leur appel soient clairs pour tout le monde, les évêques attirent l'attention des fidèles sur les points suivants qu'ils considèrent comme lésant profondément l'ordre et la paix sociale.

Les évêques constatent l'existence d'un luxe outrageant, d'un gaspillage d'argent outré, d'opulentes et irritantes exhibitions.

Ces excès concernent un nombre restreint de personnes de conditions et d'idées diverses et op-

posées. Ils s'avèrent plus ou moins partout, mais particulièrement dans les centres et dans les stations balnéaires en vogue. Ils constituent l'une des plus graves provocations sociales, car ils ne sont pas proportionnés aux conditions du pays et sont une sorte de défi aux dures épreuves et aux triste misères de l'heure actuelle. Mais surtout cette attitude est un péché.

A peu de chose près, c'est ce qui se passe chez nous.

Pour mémoire, rappelons cette enquête, menée par des jeunes. Elle établit qu'en une seule année, des jeunes ont gaspillé 63 millions de piastres, pas toujours en récitant leur chapelet.

Il ne nous reste plus qu'à tirer l'échelle et à retenir que :

"Gaspiller son argent est un péché".

Nous en reparlerons.

PAUL BRÉVAL

En urac . . .

Garantissez bien vos Caisses, en prenant de bonnes assurances, même si vous êtes sûrs de l'honnêteté de vos officiers.

Mieux vaut prévenir que guérir.

Ne jamais oublier qu'avant leur premier vol, tripoteurs et voleurs furent de très honnêtes gens! ...

N'attendez donc pas d'être volés pour assurer suffisamment vos Caisses. Il sera trop tard alors.

* * *

Si vous faites un travail constant, méthodique, pour habituer vos emprunteurs à rembourser votre Caisse par des versements partiels, vous ne tarderez pas à en sentir des résultats apparents et... bienfaisants pour vos sociétaires.

* * *

Donnez-vous suite aux sages recommandations des inspecteurs de nos Caisses? ...

Si oui, tant mieux! Si non, ne croyez-vous pas que vous avez tort, et, grassement? ...

GARDEZ ÇA

C'EST LE TÉMOIGNAGE D'UN SOCIÉTAIRE LIBÉRÉ par la Caisse populaire que je voudrais vous apporter, et aussi fidèlement que possible.

J'attendais paisiblement que le gérant de la Caisse, barbier de son métier, ait fini sa besogne, pour aller ensemble à l'assemblée générale convoquée pour ce soir-là. Quelques officiers, souriants, de bonne humeur, attendaient aussi, me racontant les hauts faits de leur Caisse et comme ils étaient heureux des succès de leur gérant. Et, avec le sourire aux lèvres, M. le président me confia: "Il va bien, vous savez, et ses affaires aussi." Puis il ajouta quelques détails pour prouver ce qu'il avançait. Et voilà que tout en causant, on me livra le fait suivant que j'ai pu vérifier:

Un brave homme devait depuis une quinzaine d'années quelques cents dollars à un particulier. Les remises sur le capital et le paiement des intérêts devaient se faire chaque année à la Toussaint.

Et notre homme, en prévision de cette échéance, travaillait ferme dans l'espoir de se libérer... enfin.

La bonne volonté ne manquait pas. Le courage non plus.

Mais il était malchanceux! Au point que chaque année le malheur voulait que la somme si péniblement amassée se dépensât avant même la Toussaint. Vous voyez? Le jour de la remise arrivé, non seulement la remise sur le capital ne se faisait pas, mais il fallait encore emprunter pour payer les intérêts.

Un ami, au courant de toutes ces difficultés, conseilla à son ami de s'adresser à la Caisse populaire.

Ce qui fut fait.

Mais la Caisse, évidemment, après avoir pris les sûretés ordinaires, exigea une remise mensuelle et le paiement des intérêts.

Vous savez bien que l'emprunteur n'était pas content!

Ce qu'il voulait c'était six cents dollars, à remettre quand il aurait de l'argent... la Caisse était dure, exigeante, pas prêteuse... ne rendait pas service aux pauvres, aux petits, aux mal pris.

C'était encore une organisation pour les riches. "Tout le monde le dit". Refrain que gérants, commissaires de crédit et nous, connaissons par coeur. "Il faut bien que j'accepte, se dit l'emprunteur, je suis pris."

Et il emprunta... parce que la Caisse lui prêta.

Elle lui prêta à ses conditions à elle, parce qu'elle voulait rendre service.

Et vous savez ce qui est arrivé?

A cause de ces remises régulières exigées, dans l'espace d'un peu plus de deux ans, l'emprunteur se libéra totalement de la dette qu'il n'avait pu payer auparavant dans quinze ans.

Puis il devint un épargnant.

Il fit mieux.

Le service rendu par la Caisse, il ne l'a pas caché. Au contraire.

C'est lui qui m'a suggéré le titre à la note que vous venez de lire.

"Gardez ça, dit-il, vous avez la bonne manière de nous débarrasser de nos dettes. C'est enrageant, parfois, d'être obligé de passer par la Caisse à date fixe, pour faire cette remise régulière. Mais on a payé; et comme on est heureux quand, un beau jour, on vient de faire son dernier paiement et qu'on peut se dire: enfin je ne dois plus rien. "Gardez ça! c'est un bon moyen que j'ai expérimenté."

Mais oui, cher ami, c'est la bonne manière, nous le savons depuis cinquante ans.

Depuis cinquante ans des milliers et des milliers d'emprunteurs sont passés par nos Caisses et leur ont dû leur salut financier.

Votre témoignage ne vient que confirmer une vérité reconnue par tous ceux qui ont eu à s'occuper de nos Caisses.

Merci de l'avoir reconnu à votre tour et surtout de l'avoir fait connaître aux autres.

La vérité ne doit pas être cachée sous le boiseau.

JOSEPH TURMEL

Tout de même

Canadiens et canadiennes fument la cigarette démesurément, sans bon sens, — De janvier à octobre 1949, ils en ont grillé 12,427,875,000. C'est 50 paquets de 20 cigarettes par citoyen.

A trente-huit cents le paquet, ça représente au moins \$225,000,000., et ça, dans neuf mois.

Et les cigares ? Les Canadiens en ont fumé 156,380,000 au cours de la même période. C'est un autre \$15,000,000. que vous pouvez ajouter sans rien exagérer. Ça fait à la fin \$240,000,000. dans moins d'un an. Plus que le \$1,000,000,000. dans quatre ans !

Ce n'est pas, il est vrai, un phénomène propre aux Canadiens; nous savons que les Américains sont forts en cela comme en d'autres choses, et à en juger par la progression ultra rapide de leurs statistiques en ces dernières années, c'est à se demander s'ils n'ont pas la manie des records, s'ils ne souffriraient pas de cette maladie qu'un professeur d'Université appelait la "recordite". Le New York Times du 20 novembre 1949 publia une note nous apportant la nouvelle que les Américains avaient atteint un haut sommet dans le nombre de cigarettes fumées: 358,000,000,000 de cigarettes à comparer à 157,000,000,000, moyenne des années 1935 à 1939. C'est 170 paquets de 20 cigarettes par citoyen. C'est \$6,000,000,000. par an.

Si ce n'est pas de l'abus, qu'est-ce que c'est ? C'est pitoyable comme on n'a pas le sens de la mesure et de l'économie !

Et ce que nous gaspillons à prendre du "fort" ! Quel triste bilan que celui-là ! Des chiffres navrants, lamentables, à fendre l'âme !

Dans le Québec seulement, au cours du dernier quart de siècle, nous avons noyé dans le verre plus de \$1,500,000,000. Et les maux qui s'en sont suivis, qui pourrait dire ce qu'ils ont coûté d'argent et de souffrance !

L'homme, un animal raisonnable ? C'est à se le demander. Perd-il vraiment la raison pour boire à ce point !

Ah ! si chacun voulait tenir allumées la lampe de sa raison et celle de sa foi, réfléchir un peu, combien notre monde changerait ! Et qu'il ferait clair sur cette terre ténébreuse !

Le siècle du Canada

Le Canada marche au pas de géant sur la voie du progrès. D'un ton prophétique, un grand

politique canadien avait bien raison de dire, il y a cinquante ans: "le vingtième siècle sera le siècle du Canada".

Mesurer de façon précise les progrès accomplis par notre pays depuis le début du siècle nécessiterait moult statistiques. Quelques chiffres seulement suffiront cependant à en donner une bonne idée, à marquer sa formidable évolution.

La population du Canada est passée de 5,371,000 à 13,500,000, les importations de \$170,000,000. à \$2,800,000,000., les exportations de \$188,000,000. à \$3,000,000,000., les dépôts bancaires de \$313,000,000. à \$7,700,000,000., l'assurance-vie en vigueur \$431,000,000. à \$14,200,000,000.

Nous occupons le premier rang dans le monde pour la production du nickel, du platine, de l'amiante, du papier à journal, du radium et de l'uranium; nous sommes en deuxième position dans la production de l'énergie électrique, de l'or, de l'aluminium; au troisième rang dans la production du cuivre, du zinc et de l'argent; au quatrième pour le plomb; nous sommes le deuxième pays exportateur de blé.

Nous avons raison, nous semble-t-il, d'être fiers de nos réalisations économiques depuis cinquante ans.

ABONNEMENT À LA REVUE DESJARDINS

Vous nous obligeriez beaucoup, Messieurs les gérants, de nous tenir au courant des changements d'adresse qui peuvent se produire dans la liste des abonnés à la Revue Desjardins de votre Caisse.

Vous n'êtes pas tenus d'attendre à l'expiration de vos abonnements pour nous faire savoir l'adresse d'un nouvel abonné. Il arrive parfois qu'un nouveau directeur est élu à l'assemblée générale annuelle. Vous pouvez l'abonner tout de suite à la Revue.

Si vous désirez par ailleurs que l'abonnement de celui auquel un nouveau dirigeant succède lui soit transmis, vous n'aurez qu'à nous faire parvenir l'adresse de ce nouveau dirigeant et nous dire que vous désirez un transfert d'abonnement en donnant le nom de celui dont le mandat a pris fin et le nom du nouveau dirigeant.

En terminant, un simple rappel à tous, puisqu'il n'y a pas que les Caisses qui comptent des abonnements:

Avez-vous payé votre abonnement à la Revue Desjardins pour l'année en cours ?

L'Assurance-vie Desjardins naît sous une bonne étoile

L'ECONOMIE CANADIENNE-FRANÇAISE COMPTE une nouvelle compagnie d'assurance-vie, dont il convient de saluer avec joie la naissance: *l'Assurance-Vie Desjardins*. La nouvelle-née, fille des Caisses populaires Desjardins, est naturellement d'une grande vitalité et promet de grandir en excellente santé, à l'exemple de sa soeur aînée, la *Société d'Assurance des Caisses populaires* (assurance-feu), née en 1945. Ses tuteurs entendent bien ne rien négliger d'ailleurs pour qu'elle prenne rapidement place parmi les quelques adultes ou adolescentes dont la réussite et les progrès dans le monde de l'assurance suscitent davantage chaque année l'admiration de tous les Canadiens qui désirent l'affranchissement économique de leurs compatriotes.

L'Assurance-Vie Desjardins, qui vient d'obtenir son permis l'autorisant à faire souscrire des contrats d'assurance sur la vie, a obtenu sa charte de la Législature le 11 mars 1948 et elle a remis depuis au trésorier de la province une somme de cent mille dollars, soit l'équivalent du fonds de réserve minimum exigé par la loi mais le cinquième seulement du montant de cinq cent mille dollars que le bureau de direction de la compagnie a décidé de faire souscrire librement par les Caisses Desjardins. C'est dire que la nouvelle compagnie offre au départ des garanties exceptionnelles et profite directement des progrès et de la popularité des Caisses populaires, dont on ne saurait exagérer l'action bienfaisante dans la vie économique du Canada français.

La fondation d'une mutuelle d'assurance-vie reliée aux Caisses populaires est toute récente, mais ce n'est que la réalisation longtemps différée d'un projet cher au fondateur même des Caisses. Le Commandeur Desjardins avait en effet prévu, dès le premier projet de loi qu'il soumit à la Législature en 1900, l'établissement d'une institution d'assurance sur la vie et d'assurance-feu. Les législateurs d'alors l'avaient obligé à se limiter à la fondation de coopératives d'épargne et de crédit, et l'organisation des Caisses populaires absorba subséquemment le meilleur de son énergie, mais ce ne fut que pour mieux asseoir son oeuvre et assurer son expansion que le Commandeur Desjardins se consacra exclusivement aux Caisses populaires. Ses successeurs, qui ont été témoins depuis une dizaine d'années du merveilleux essor des Caisses populaires, n'avaient pas oublié ses plans initiaux et se sont rendu compte que le moment était venu d'y donner suite: en 1945, ils fondèrent une société d'assurance-feu qui a depuis connu le succès, et l'an dernier, ils obtenaient la charte de la compagnie d'assurance-vie qui a maintenant "le pouvoir de réaliser des opérations d'assurance et de réassurance sur la personne, de faire des contrats d'annuité, de rente et de capitalisation".

Si l'on se souvient que, de 1938 à 1948, le

nombre des Caisses populaires est passé de 424 à 1,048 et que leur actif global a plus que décuplé pendant la même période (\$16,571,954 en 1938 contre \$196,013,914 en 1948), on comprend sans peine que l'optimisme règne au siège social de la nouvelle compagnie d'assurance-vie. Et avec raison, car le nombre des sociétaires des Caisses dépasse maintenant le demi-million, alors qu'il n'atteignait pas 100,000 en 1938, et ces sociétaires sont autant de personnes qui ont manifesté leur confiance en la formule coopérative Desjardins et la renouvelleront à la première occasion, autant de personnes qui savent déjà ou sauront bientôt l'existence de l'Assurance-Vie Desjardins, fondée avec l'appui des Caisses populaires.

Le rôle qu'une telle institution sera, tôt ou tard, en mesure de jouer dans notre vie économique sera naturellement proportionné à sa puissance financière, soit aux capitaux accumulés par le nombre de plus en plus grand des assurés, mais il ne paraît pas téméraire d'estimer qu'il sera avant longtemps considérable et d'espérer qu'il servira efficacement les intérêts supérieurs de la communauté canadienne-française. Déjà, les dirigeants de la Société d'Assurance des Caisses populaires (assurance-feu) se sont acquis les services de quelques spécialistes compétents, et il ne fait pas de doute que ceux de la nouvelle Assurance-Vie Desjardins sauront également s'entourer de conseillers qui connaissent à la fois leur spécialité et les conditions générales de notre avancement dans tous les domaines.

C'est tout à leur honneur que les dirigeants des Caisses populaires et de leurs compagnies d'assurances se rendent compte de la situation et ne négligent rien pour faciliter le progrès de leurs institutions parallèlement à celui de notre peuple. D'autres ont déjà à leur crédit de remarquables réussites dans des domaines analogues, et il faut souhaiter que l'ensemble de ces succès assure graduellement l'indépendance économique des Canadiens-français et leur aptitude à mettre pleinement en valeur tous les éléments de leur patrimoine.

JEAN-THOMAS LAROCHELLE

(Notre Temps)

LE BOSSU OFFENSÉ

Le jour de l'an un bossu entre dans un magasin, où se trouvent deux vendeuses. L'une dit à sa compagne:

—Eh ! un bossu, voilà une étrenne qui porte bonheur.

Le bossu, qui avait entendu, dit:

—Je ne suis pas bossu, mais j'ai fait comme les chats; en voyant deux vilaines bêtes, j'ai fait le gros dos.

Service de renseignements

Un sociétaire de Caisse populaire peut-il emprunter pour payer ses comptes d'épicerie, de médecin, ou autres comptes de ce genre ?

Il peut arriver que, pour cause de maladie, un sociétaire ne puisse pendant quelques semaines travailler. Il s'endette chez l'épicier, chez le boucher, et si ses comptes deviennent trop élevés, ils ne voudront plus lui avancer. C'est un bon sociétaire, sa garantie morale est excellente, son salaire lui permettra de rembourser son prêt; dans ces conditions, la Caisse peut lui prêter.

On dira peut-être que ce prêt n'a pas une fin productive. Est-ce qu'on ne considère pas l'achat d'aliments comme ayant une fin productive ?

Une personne qui est déjà caution peut-elle emprunter de la Caisse ?

Tout dépend de la valeur de cette personne. Si elle a cautionné pour \$100.00 et qu'elle a des biens pour \$5,000.00 ou \$6,000.00, elle peut emprunter. Mais, si elle ne vaut que \$100.00 et qu'elle a cautionné pour ce montant, elle a son plein quota.

Chaque cas doit être étudié et jugé à son mérite.

Que pensez-vous de la sûreté d'une caution qui ne possède rien ?

Le rôle de la caution c'est de rembourser le prêt si l'emprunteur ne le fait pas. Si la caution ne vaut rien, pourquoi la prendre ? Il nous semble que poser la question c'est y répondre.

On exige une caution pour garantir la valeur matérielle de l'emprunteur. La caution garantit que l'emprunteur a une certaine valeur puisqu'il s'est trouvé quelqu'un qui a bien voulu cautionner pour lui.

Si la caution ne vaut rien, c'est que l'emprunteur veut rire des Commissaires de crédit.

Un marchand peut-il faire partie de la Commission de crédit ?

Un marchand peut légalement faire partie de la Commission de crédit, mais doit-on lui proposer cette charge, et doit-il l'accepter ?

Il serait préférable qu'un marchand ne soit pas membre de la Commission de crédit. Bien qu'il agisse dans le meilleur intérêt de la Caisse,

il y aura toujours des gens qui trouveront à redire. Si un prêt est refusé, on attribuera le refus au fait que l'emprunteur ne va pas acheter chez ce Commissaire qui est marchand. Si le prêt est accepté, on dira que ce Commissaire veut faire payer son compte d'abord.

Il vaut mieux que les Commissaires de crédit ne soient pas intéressés en rien qui puisse affecter la conduite de la Caisse.

Les Commissaires de crédit doivent-ils donner, séance tenante, leur approbation ou leur refus à une demande de prêt qui leur est soumise ?

Il n'est pas nécessaire que les Commissaires de crédit décident, séance tenante, si la demande de prêt soumise doit être acceptée ou refusée. Les Commissaires de crédit doivent se renseigner avant de poser un acte qui, ordinairement, a une répercussion bonne ou mauvaise pour la Caisse, ou encore, bonne ou mauvaise pour celui qui veut emprunter. Qu'ils prennent les précautions voulues, spécialement lorsqu'il s'agit d'un prêt hypothécaire.

Parfois, les gens qui veulent emprunter sont très pressés. Défiez-vous de ces gens. Précisément parce qu'ils sont trop pressés, souvent il y a quelque chose qui ne va pas. Il peut y avoir des cas spéciaux: maladie, ou autres causes de ce genre, mais ce sont des exceptions. La Caisse populaire existe pour rendre service aux sociétaires, ne jamais leur nuire ni leur faire tort; aussi, les Commissaires de crédit doivent-ils bien peser leurs actes.

D'autres pensent que si la réponse à une demande de prêt se fait trop attendre, il se produira des indiscrétions. Pourquoi des indiscrétions ? N'est-il pas dit à l'article 42 des règlements que toutes les opérations des sociétaires avec la Caisse sont strictement confidentielles. Or, un Commissaire de crédit, un Administrateur ou un Conseiller de surveillance qui dévoile des secrets d'office, peut être traduit en justice parce qu'il viole les règlements. Il est vrai qu'il faut poser des questions pour se renseigner sur la valeur de l'emprunteur, de sa caution, mais il y a bien des manières de le faire. Ainsi, il est facile de se renseigner, de savoir si celui qui demande à emprunter est sous la loi Lacombe. Il est encore facile, en procédant discrètement, de savoir si ce monsieur a des biens hypothéqués. Ces informations peuvent être obtenues aisément sans qu'il soit nécessaire de dire à droite et à gauche ce qui en est.

Consultations légales

De l'emprunt sur hypothèque

Q.—L'emprunteur qui vient de compléter le remboursement de son emprunt sur hypothèque, peut-il obtenir un nouveau prêt sur cette hypothèque sans un nouvel acte hypothécaire ?

R.—Disons tout d'abord qu'il ne fait pas de doute que lorsqu'une hypothèque est consentie à la garantie d'un prêt, cette hypothèque disparaît et s'éteint au moment où le prêt est entièrement remboursé. Cette hypothèque ne saurait revivre sans nouveau contrat pour une dette subséquente. Il faudrait un nouvel acte hypothécaire qui ne prendra rang qu'à compter de son enregistrement.

Si, par ailleurs, il ne s'agit pas d'un emprunt déterminé, mais d'une ouverture de crédit, il faut dire que la jurisprudence française admet d'une manière constante la validité de l'hypothèque. Il est vrai que cette ouverture de crédit, qui est une promesse de payer, n'engendre qu'une créance éventuelle au profit de la Caisse, car l'emprunteur peut ne pas faire naître cette créance en n'usant pas du crédit qui lui est offert; mais la jurisprudence française, encore une fois, admet qu'une hypothèque peut être consentie pour sûreté d'une créance éventuelle.

La dette future est susceptible d'être garantie par hypothèque. Même si la convention se borne à déterminer la somme jusqu'à concurrence de laquelle le crédit est ouvert sans limiter *dans le temps* l'efficacité du contrat, l'hypothèque garantit les avances réellement effectuées à quelque époque qu'elles aient été faites jusqu'à concurrence de la somme convenue.

Je suis d'opinion qu'il en est de même chez nous, où par exemple, il y a hypothèque légale pour les dettes futures du mari envers sa femme, hypothèque légale sur les biens du tuteur ou curateur en faveur des mineurs et des interdits.

De l'exécution de la clause de dation en paiement.

Q.—Quelle est la procédure à suivre lorsque la Caisse populaire se voit dans l'obligation de se prévaloir de la clause de dation en paiement inscrite au contrat hypothécaire ?

R.—En premier lieu, à titre de précaution, il y a lieu de vérifier s'il n'y a aucun enregistrement subséquent à l'enregistrement de l'acte d'hypothèque, car dans l'affirmative, la Caisse peut être amenée parfois à des difficultés pour obtenir qu'un créancier hypothécaire subséquent consente à la radiation.

Le Conseil d'administration de la Caisse doit adopter une résolution déclarant sa volonté d'ex-

ercer les droits lui résultant de cette clause et autorisant ses officiers à signer en son nom un acte de dation en paiement.

Le projet d'acte doit être alors rédigé et signé par la Caisse ainsi représentée. Il est présenté pour signature à l'emprunteur. (Il est sage d'avoir recours à un notaire chargé de mettre le débiteur en demeure de signer à son tour). Si cet emprunteur signe, l'affaire est terminée, et la Caisse devient propriétaire. S'il refuse, le notaire dresse un procès-verbal de la mise en demeure et de l'offre qu'il a faite à l'emprunteur d'un acte signé à l'avance par la Caisse, et il y a alors nécessité pour la Caisse de prendre une action pour se faire déclarer propriétaire et pour ordonner à l'emprunteur de quitter les lieux dans un délai à être fixé par la Cour, à défaut de quoi il soit expulsé par main de justice.

Ce que je veux maintenant souligner, c'est que dans les deux cas, la Caisse accepte la propriété immobilière en parfait paiement. Le débiteur est donc libéré. Etant libérée, la Caisse peut vendre l'immeuble avec profit pour elle ou avec perte pour elle. De plus, la Caisse cesse d'être créancière, et l'emprunteur cesse d'être débiteur. Il en résulte que la Caisse ne peut pas envisager de garder une hypothèque sur un autre immeuble de l'emprunteur, car l'emprunteur ne lui doit plus rien. Une hypothèque ne peut pas demeurer lorsqu'aucune créance n'est due, et les mots "dation en paiement" veulent dire remettre un immeuble pour éteindre la créance.

LE CONSEILLER JURIDIQUE

EN VITESSE DISONS QUE:

Le grand coopérateur Gide dit quelque part: "Le système coopératif n'est pas sorti du cerveau d'un savant, mais des entrailles mêmes du peuple."

Sachons tenir compte de cette vérité de base dans l'administration de nos Caisses.

* * *

Faudra-t-il couper la tête à des Commissaires de crédit, pour leur faire comprendre, à jamais, qu'ils ne doivent pas prêter à des non-sociétaires ? ...

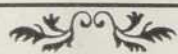
Ce serait bien dommage: une tête, c'est si commode pour mener une Caisse Desjardins.

* * *

N'est-ce pas élémentaire? Tout procès-verbal doit être lu avant d'être signé, s'il contient des choses qui ne sont pas conformes aux faits, faites-les rectifier.

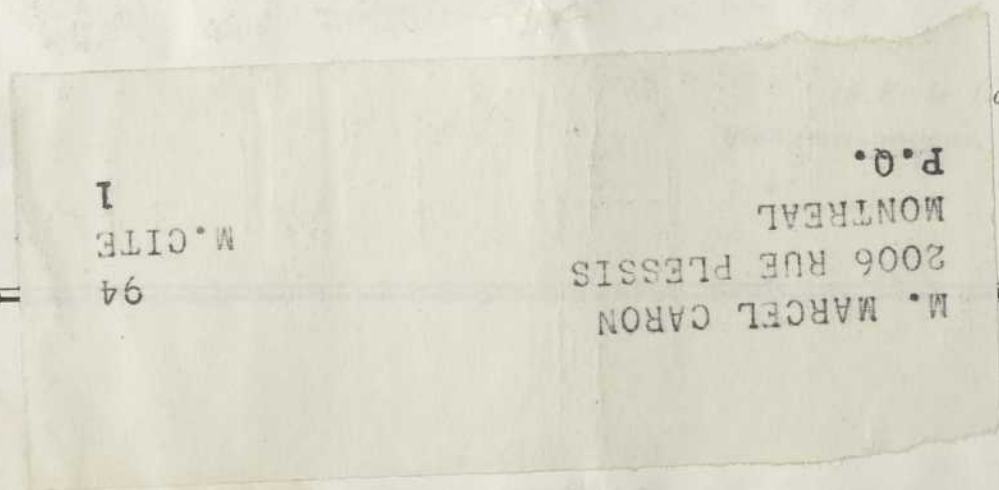
Après la signature: trop tard ! ...

La charité est nécessaire ici-bas



Dieu a voulu faire de l'humanité une immense famille, et si l'ordre exige que les diverses parties en soient nettement indiquées et protégées par la justice, il reste que seule la charité opère l'union effective entre tous les hommes, et assure l'allure familiale que la Providence désire. Regardons les faits: dans une seule journée d'homme pour un ou deux actes qui se réfèrent à la justice, c'est un nombre presque incalculable d'actions qui n'ont ou ne devraient avoir d'autre règle que la charité; et c'est heureux, car la vie, la bonne vie, celle qui répand un peu de bonheur et fait un peu de bien autour d'elle, n'est certes pas la vie que guide la justice, mais celle qui puise ses inspirations dans la charité. C'est la pensée qu'exprime excellemment saint Thomas:

«Il ne suffit pas que les prescriptions de la justice conservent entre les citoyens
«la paix et la concorde; il faut de plus que l'amour règne parmi eux. Sans dou-
«te la justice empêche les hommes de se nuire entre eux, mais elle ne les porte
«pas à s'entraider. Il arrive souvent en effet que l'homme a besoin d'un secours
«qui ne tombe pas sous une obligation de justice. Il était donc nécessaire pour
«réaliser cette assistance réciproque d'ajouter à la justice la faculté de l'amour
«mutuel par lequel chacun doit aider son prochain même en l'absence d'un de-
«voir de justice.»



Cardinal Verdier
(Réponses chrétiennes)